

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION
DES POPULATIONS DES ALPES-MARITIMES
service environnement
Installations classées pour la protection
de l'environnement

INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**INFORMATION SUR UN AVIS REPUTÉ SANS OBSERVATION
DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE**

DENOMINATION DU PROJET :

Demande d'autorisation en date du 21 novembre 2016 déposée par la société RODRIGUEZ YACHTS dont le siège social est situé 100 avenue des Frères Roustan – 06220 Vallauris Golfe-Juan, pour l'exploitation d'une installation d'entretien et de réparation navale sise au port Camille Rayon, 100 avenue des Frères Roustan à Vallauris Golfe-Juan.

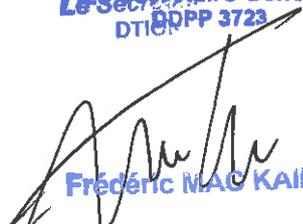
L'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, consultée en application des articles L.122-1, R.122-6 et R.122-7 du code de l'environnement sur le dossier de demande d'autorisation déposé par la société RODRIGUEZ YACHTS, n'ayant pas émis d'avis dans le délai réglementaire de deux mois, son avis est réputé émis sans observation.

La présente information sera :

- notifiée au pétitionnaire,
- consignée au dossier d'enquête publique,
- publiée sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes.

Fait à Nice, le 06 NOV. 2017

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
DIRECTION
DPP 3723



Frédéric MAC KAIN